

fort remarquable, dont la cage ne mesure pas moins de dix mètres sur sept mètres, quatre-vingt centimètres. Elle avait reçu déjà, au moment de la Révolution, de riches décorations intérieures. Il en fut ainsi notamment de la salle capitulaire. L'abbé Guillon nous apprend aussi qu'on remarquait dans les vestibules d'assez bonnes statues du sculpteur Blaise (1), auquel on doit aussi les deux statues de saint Jean-Baptiste et de saint Etienne, placées actuellement, à droite et à gauche du chœur de la Cathédrale.

Mais le 17 messidor an IV, ce bâtiment fut vendu, comme bien national, au prix de 203,400 francs (2).

C'est dans la grande salle du rez-de-chaussée, prenant jour sur la cour de l'archevêché, qu'est installée, depuis le mois dernier, la chambre des adjudications des Notaires de Lyon. Cette pièce, qui était la salle capitulaire, a 7 mètres, 80 centimètres de largeur sur 11 mètres, 40 centimètres de longueur. Sa disposition primitive n'a subi aucune modification. La voûte est ornée de caissons, de rosaces et de moulures. Des quatre côtés, les parois sont recouvertes, dans toute leur hauteur, d'une magnifique boiserie de chêne, décorée de niches, de consoles et de têtes de lion, d'une exécution fort remarquable. Les deux côtés du nord et du midi sont ornés, en outre, de grands médaillons, encadrés dans des guirlandes de feuillage et représentant des docteurs de l'Eglise.

Cette boiserie, qui n'a subi aucune dégradation, est un précieux spécimen du style Louis XVI et les artistes doivent s'applaudir que sa conservation en soit assurée, désormais, par la nouvelle destination de la salle qu'elle décore.

---

(1) Guillon. *Lyon tel qu'il étoit et tel qu'il est*. p. 85.

(2) Archives du département du Rhône. *Fonds de la Révolution*.